

Fiche de renseignements consultation du FIJAIS et demande extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire

Afin de s'assurer de l'honorabilité des personnes intervenant auprès de mineurs, les personnels de la direction des services départementaux de l'Education nationale habilités, procèdent aux vérifications nécessaires en interrogeant le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) et en demandant l'extrait du bulletin n°2 de votre casier judiciaire.

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénoms :

Sexe : Féminin Masculin

Né(e) le : à

Département :

Arrondissement (à préciser pour Paris, Lyon et Marseille) :

DOM-TOM ou pays étranger :

Préciser la ville de naissance si pays étranger :

Fait à

le

Signature de l'intéressé(e)